

Ma ville, mon quartier

**Saint-Avold** 2023  
2024

# COMITÉS DE QUARTIER

Participez au développement et à l'animation  
de votre quartier et de votre Ville !

Rejoignez les comités de quartier



PROJETS  
ECHANGES

**CANDIDATURE OUVERTE**  
JUSQU'AU 31 JANVIER 2023 DÈS 16 ANS\*

ENSEMBLE



CITOYENNETE  
PARTICIPATION

Crée en 2020, les comités de quartier offrent des espaces d'expression aux habitants et permettent aux citoyens de participer, aux côtés de la municipalité, à l'évolution de leur quartier et de leur ville. L'implication des Naboriens dans la vie de la cité est souhaitée, appréciée et reconnue par l'équipe municipale. La charte des comités a été récemment modifiée afin d'optimiser le rôle des comités de quartier. Ceux-ci disposeront dorénavant d'un budget participatif dédié à l'aménagement urbain.

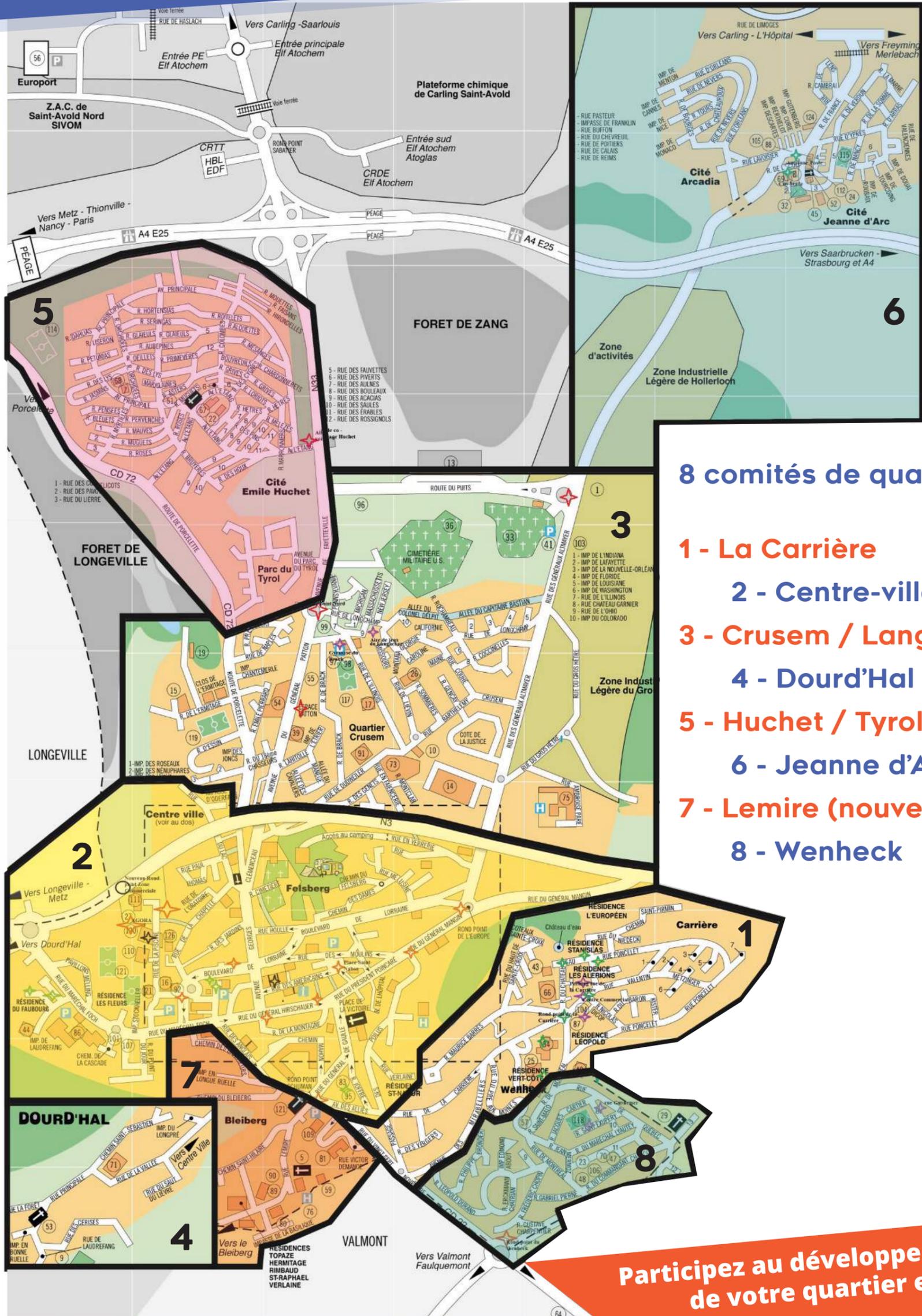
Les membres de l'ensemble des comités de quartier vont être renouvelés en février 2023 et un nouveau comité de quartier verra le jour à Lemire.

Crées pour vous, nous vous invitons à rejoindre les comités de quartier et à prendre part à la vie citoyenne des Naboriens.



Mme Monique BETTINGER

Présidente de la Commission  
démocratie participative



## 8 comités de quartier à Saint-Avold

- 1 - La Carrière
- 2 - Centre-ville / Faubourg
- 3 - Crusem / Langaker / Oderfang
- 4 - Dourd'Hal
- 5 - Huchet / Tyrol
- 6 - Jeanne d'Arc / Arcadia
- 7 - Lemire (nouveau)
- 8 - Wenheck

Participez au développement et à l'animation  
de votre quartier et de votre Ville !

## LES MISSIONS DES COMITES DE QUARTIER

Lieu de débats et d'échanges entre les habitants et les élus, les comités de quartier permettent l'implication des Naboriens dans la vie de la Ville.

Relais entre la municipalité et les habitants des quartiers, les comités informent la municipalité des préoccupations, suggestions et remarques des habitants. Ils portent à leur connaissance les projets municipaux.

Les comités sont force de propositions pour la mise en oeuvre d'actions et d'animations dans les quartiers et la ville. Ils disposent d'un budget participatif dédié à l'aménagement urbain. Enfin, en tant qu'instance consultative, les comités peuvent être consultés pour avis par la municipalité sur certains projets. Le comité de quartier n'a toutefois pas de pouvoir de décision, le conseil municipal est seul compétent pour décider des projets de la commune.

## COMPOSITION DES COMITES

Un comité de quartier se compose d'habitants et d'acteurs locaux du quartier (toutes personnes exerçant une activité professionnelle ou associative dans quartier). Sa composition respecte au mieux la parité homme / femme.

QUARTIERS	HABITANTS	ACTEURS LOCAUX
Carrière	8	3
Centre-ville / Faubourg	10	3
Crusem / Langacker / Oderfang	10	3
Dourd'Hal	4	2
Huchet/Tyrol	10	3
Jeanne d'Arc /Arcadia	10	3
Lemire <small>NOUVEAU</small>	6	2
Wenheck	8	3

## FONCTIONNEMENT

Chaque comité de quartier s'organise sous forme d'une organisation collégiale. Il est composé d'un coordinateur, d'un suppléant, d'un secrétaire et si besoin d'un secrétaire adjoint.

Les membres des comités sont volontaires.

Le comité se réunit officiellement une fois par trimestre. Il peut organiser des réunions non officielles pour des actions ponctuelles.

Le comité est renouvelable tous les deux ans.

ENSEMBLE  
ECHANGES

PROJETS

CITOYENNETE  
PARTICIPATION

# RENOUVELLEMENT DES COMITÉS DE QUARTIER 2023-2024

## Je veux me porter candidat !

### QUI PEUT PARTICIPER ?

Tous les Naboriens de 16 ans ou plus à l'exception des agents des collectivités territoriales et des élus du territoire peuvent candidater.

### COMMENT CANDIDATER ?

Il suffit de faire acte de candidature en déposant ou en envoyant votre fiche de candidature accompagnée de la charte des comités de quartier signée avant le 31 janvier 2023 à l'Hôtel de Ville.

Documents téléchargeables sur le site de la ville et disponibles en mairie au bureau 105.

### CONSTITUTION DÉFINITIVE DES COMITÉS DE QUARTIER

Votre candidature sera automatiquement retenue si le nombre de candidats de votre comité de quartier n'excède pas le quota fixé de membres.

Si le quota est dépassé, un tirage au sort sera effectué, en présence des candidats, par des membres de la commission démocratie participative.

La première réunion des comités de quartier organisée par la Ville aura lieu après l'annonce officielle des résultats courant février 2023.

*Ma Ville, Mon quartier*

#### RENSEIGNEMENTS

**Agnès BROSSARD**

Chargée de démocratie participative  
Tél. 03 87 91 90 67  
Por. 06 11 55 52 18

A.BROSSARD@MAIRIE-SAINT-AVOLD.FR